

ENSEIGNEMENT
Les enseignants
conserveront
leur prépension

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les partenaires sociaux ont signé mardi un protocole d'accords sectoriels qui doit orienter les politiques dans l'enseignement obligatoire, supérieur et de promotion sociale. L'enveloppe globale dégagée s'élève à 130 millions d'euros pour les années 2017 et 2018. Le texte signé par les ministres compétents et les partenaires sociaux (à l'exception du SLFP Enseignement et du Segec) prévoit notamment le maintien du mécanisme actuel de départ anticipé à la pension pour les enseignants. L'exécutif francophone s'engage dans ce cadre à défendre les intérêts de ceux-ci lors des discussions portant sur la réforme des pensions. *«Clairement, on attend du ministre Bacquelaîne qu'il infléchisse ses positions»*, précise le cabinet Demotte.